

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2023-10-75



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



SÉANCE DU JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
13 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CAPS Bertrand, CHATEL Jacques, CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
39

Excusés avec pouvoir : M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. PAPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

Nombre de votants :
42

VOIX POUR :
42

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

VOIX CONTRE :
0

**Objet : Marché de réalisation du suivi-animation de l'OPAH
 Avenant n°2**

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président expose les modifications introduites par l'avenant :

Victime de son succès, le marché passé avec le CDHAT pour suivre et animer notre OPAH 2018-2023 arrive à saturation. L'avenant pour prolonger notre convention OPAH 2021-2023 prévoyait un suivi-animation de 66 dossiers, d'une valeur de 68 590 € HT (82 308 € TTC). Actuellement, nous avons pratiquement atteint ce budget avec 95 conseils et 63 AMO, représentant environ 64 000 € HT. Pour que nous puissions continuer à répondre à nos engagements auprès des habitants, nous devons signer un avenant, à hauteur de 18 660 € HT.

Le montant de l'avenant n°2 au marché s'élève donc à 18 660,00 € HT (22 392,00 € TTC) et porte le montant du marché à 205 317,95 € HT (246 381,54 € TTC).

Monsieur le Président fait savoir que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 octobre 2023 a émis un avis favorable.

Accusé de réception en préfecture
 061-200035111-20231019-DEL-2023-10-75-DE
 Date de réception préfecture : 31/10/2023

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

- **ACCEPTÉ** la plus-value relative aux prestations supplémentaires ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°2 au marché de réalisation du suivi-animation de l'OPAH pour un montant de 18 660,00 € HT (22 392,00 € TTC)
- **PRÉCISE** que le montant du marché est porté à 205 317,95 € HT (246 381,54 € TTC).

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ